

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 5 novembre 2019 à 20h30**

Présents : Alain FONTAINE, Monique SAINT LEGER, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, Alain MOUROCOQ, Nadine HAIE, Catherine CARTRY, Jean-Michel MARIE, Murielle LEBLANC.  
Absent excusé : Gilles VARON

ordre du jour : - création d'un poste d'agent recenseur – dénomination des voies de la commune et validation du projet d'adressage effectué par "La poste" - autorisation de se porter partie civile au nom de la commune – modificatif au projet d'effacements des réseaux Lieu Thil. – communication du rapport d'activité 2018 de la communauté de communes - questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 5 septembre 2019 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé.

\* **CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR** : les opérations de recensement de la population auront lieu à Périers entre le 15 janvier et 15 février prochains. A cet effet il convient de créer un poste d'agent recenseur pour la durée requise. Le conseil municipal donne un avis favorable et ouvre le poste pour une rémunération brute de 600€.

\* **DÉNOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE ET VALIDATION DU PROJET D'ADRESSAGE**

"La Poste " a terminé les travaux de numérotation des voies de la commune et remis le projet d'adressage soumis à la validation du Conseil Municipal. Deux voies sont modifiées : le Chemin de l'Église Lieu Thil devient le Chemin du Lieu Thil et le Chemin du Mont dit Mont devient Impasse du Mont dit Mont. Les autres voies existantes sont confirmées dans leur appellation. Le projet comprend 97 numérotations qu'il conviendra de communiquer à chacun par un certificat d'affichage et remise de la plaque de numéro. L'adressage sera transmis à la « Base Adresse Nationale » pour utilisation par tous les organismes concernés, secours, services publics ou commerciaux, GPS....  
Le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'adressage et aux modifications des noms des 2 voies.

\* **AUTORISATION DE SE PORTER PARTIE CIVILE et MODIFICATIF AU PROJET D'EFFACEMENT**  
A défaut des précisions nécessaires pour en délibérer ces deux points sont reportés à la prochaine séance.

\* **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le rapport d'activité 2018 de NcPA transmis à l'ensemble des conseillers avant la séance d'aujourd'hui fait l'objet de la communication légale envers le conseil municipal, qui en prend acte. Quelques échanges s'en suivent, sur le fonctionnement de la Communauté de Communes, sa communication, ou ses apports à notre commune. Sont également évoqués le centre aqualudique, l'aide financière pour les assainissements non collectifs, la maîtrise, ou plutôt l'absence de maîtrise du foncier de la digue de la Dives à Périers, et le devenir de la zone 2AUe du PLU destinée à de l'activité économique, donc de compétence communautaire, mais qui semble poser un problème lié aux zones humides.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

Diverses questions d'actualité sont abordées :

- les coupures d'électricité récurrentes Chemin des Eaux, un contact sera pris avec le correspondant Enedis, mais le problème semble provenir de l'absence d'élagage des haies.
- l'utilisation de nos chemins communaux comme raccourcis indiqués par les GPS.
- les « potagers de loisirs » de la RD400A qui portent atteinte à l'intégrité de la zone naturelle du PLU.
- les fusions de communes avec leurs avantages et inconvénients, sachant que l'absence d'un tel projet n'empêche pas le débat qui pourrait s'imposer selon la volonté ou les obligations des pouvoirs publics.
- l'enquête publique sur le nouveau SCOT sera terminée dans quelques jours. Le PLU devra être ensuite mis en conformité avec ses prescriptions et directives.

Un prochain conseil municipal devra se prononcer sur les points reportés et examiner une demande de DETR pour la toiture de la mairie, vraisemblablement le mardi 10 décembre.

La séance est levée à 22h30

